



AVRIL 2025

- **Mardi 1^{er} avril** Post 8h00 : Laudes & adoration – 8h30 : messe
- **Mercredi 2 avril** Post 8h00 : Laudes & adoration – 8h30 : messe
- **Jeudi 3 avril** Post 18h00 : adoration – 18h30 : messe
- **Vendredi 4 avril** Clinique Saint-Joseph Arlon 15h00 : messe
À la communauté des sœurs à Post 18h00 : messe

□ Samedi 5 avril

Thiaumont 15h30 Messe d'action de grâce et de bénédiction de couples qui fêtent leur **50^e anniversaire de mariage**

Messe pr Emile Maillart et Simone Massart ; pr Georges Peter et Eveline Dendas ; pr Geneviève Peter ; pr Maria Reichling et tous les défts de nos familles ; pr les vivants et les défts des familles Mathurin-Poncelet ; pr Louis Ries ; pr Freddy Oswald (off)

PAS DE MESSE À 18H CE SAMEDI 5 AVRIL À THIAUMONT

□ Dimanche 6 avril – 5^e dimanche de Carême

Attert 9h30 Messe dominicale

Messe anniversaire pr Germaine Decker, et pr Mélanie Decker et Félicien Tesch ; pr Laurent Plawny (off) ; pr Ghislaine Welter, Germain Welter et leurs parents

Nobressart 11h00 Grand-messe paroissiale

Messe 6^e anniversaire pr Rita Moris, et pr René Moris, Nelly Rop, Michel Hansen, Isabelle Hansen, pr les défts des familles Moris-Colling et Rop-Schmit ; pr les vivants et les morts des familles Hamori, Tabary, Picavet et Cavasini ; pr Irma Gerson et Marcel Steffany

- **Lundi 7 avril** Attert – Résidence 11h15 : messe
- **Mardi 8 avril** Post 8h00 : Laudes & adoration – 8h30 : messe
- **Mercredi 9 avril** Post 8h00 : Laudes & adoration – 8h30 : messe
- **Jeudi 10 avril** Post 18h00 : adoration – 18h30 : messe
- **Vendredi 11 avril** Clinique Saint-Joseph Arlon 15h00 : messe
À la communauté des sœurs à Post 18h00 : messe

□ Samedi 12 avril

Schockville 18h00 Messe pr les défts des familles Heinen-Mercatoris ; pr Nicole Crismer et les défts de la famille Kohl-Crismer ; pr Roland Marchal ; pr Albertine Stoffel et Pierre Thomas, Jean-Marie Thomas, Julien Thomas et Marie-Josée Geimer

□ Dimanche 13 avril – Dimanche des Rameaux

Nothomb 9h30 Messe dominicale

Messe pr Hippolyte Grober, Mariette China et Jean Louis-Collignon

Nobressart 11h00 Grand-messe paroissiale

Messe anniversaire pr Marie Delogne et pr Emile Vincent, Andrée Noël et Jules Dury ; pr Emile Klein (off) ; pr Jean-Louis Goedert (off) ; pr les vivants et les morts des familles Hamori, Tabary, Picavet et Cavasini ; pr Irma Gerson et Marcel Steffany

- **Lundi 14 avril** *Attert – Résidence 11h15 : messe*
- **Mardi 15 avril** *Post 8h00 : Laudes & adoration – 8h30 : messe*
- **Mardi 15 avril** **Heinstert 18h00**
Célébration communautaire du pardon
- **Mercredi 16 avril** *Namur 18h00 : Messe chrismale*

□ **Jeudi 17 avril – Jeudi Saint**

Tontelange 18h Célébration de la Sainte Cène
Messe pr Bénédicte Vanden Berge (off) ; pr Eugénie Berna (off) ; pr Joël Freylinger (off)

□ **Vendredi 18 avril – Vendredi saint**

Nobressart 15h00 Chemin de croix
Post 18h00 Célébration de la Passion du Christ

□ **Samedi 19 avril – Samedi saint**

Nobressart 19h00 Veillée pascale
Messe pr les vivants et les morts des familles Hamori, Tabary, Picavet et Cavasini ; pr Irma Gerson et Marcel Steffany

□ **Dimanche 20 avril – Pâques**

Nothomb 10h30 Grand-messe paroissiale
Messe anniversaire pr Gérard Volvert ; messe anniversaire pr Jean Meyers, et pr les défts de la famille Meyers-Mores ; pr Hilaire Meyer, Célestin et Joseph Bestgen ; pr Roland Marchal

- **Lundi 21 avril** *Attert – Résidence 11h15 : messe*
- **Mardi 22 avril** *Post 8h00 : Laudes & adoration – 8h30 : messe*
- **Mercredi 23 avril** *Post 8h00 : Laudes & adoration – 8h30 : messe*
- **Jeudi 24 avril** *Post 18h00 : adoration – 18h30 : messe*
- **Vendredi 25 avril** *Clinique Saint-Joseph Arlon 15h00 : messe*
À la communauté des sœurs à Post 18h00 : messe

□ **Samedi 26 avril**

Grendel 18h00 Messe pr Murielle Fagneray (off)

□ **Dimanche 27 avril – 2^e dimanche de Pâques**

Attert 9h30 Messe dominicale
Messe 1^{er} anniversaire pr Marie-Louise Guirsch ; messe pr Laurent Plawny (6 semaines)

Nobressart 11h00 Grand-messe paroissiale
Messe pr Véronique Marchoul (off) ; pr les vivants et les morts des familles Hamori, Tabary, Picavet et Cavasini ; pr Irma Gerson et Marcel Steffany

- **Lundi 28 avril** *Attert – Résidence 11h15 : messe*
- **Mardi 29 avril** *Post 8h00 : Laudes & adoration – 8h30 : messe*
- **Mercredi 30 avril** *Post 8h00 : Laudes & adoration – 8h30 : messe*

Questions sur la liturgie

Réponse du père Edward McNamara, LC, professeur de liturgie et de théologie sacramentaire et directeur de l'Institut Sacerdos à l'Université pontificale Regina Apostolorum.

Procession à la fin de la messe

Les servants d'autel peuvent-ils porter la croix de procession et les cierges à la fin de la messe ? De même, puisque les lecteurs, acolytes et autres ministres se joignent à la procession d'entrée, doivent-ils participer à la procession à la fin de la Messe ? – S.T., Mumbai, Inde

Ce point est traité, en termes généraux, au n° 193 de l'Instruction générale du Missel romain (IGMR). « 193. Après la célébration de la Messe, l'acolyte et les autres ministres retournent ensemble avec le diacre et le prêtre en procession à la sacristie, de la même manière et dans l'ordre où ils sont entrés. »

Cependant, ce principe général n'entre pas dans tous les détails possibles, et il est généralement entendu que tous ceux qui participent à la procession d'entrée ne participent pas nécessairement à la procession de sortie. Il est maintenant assez courant que les lecteurs et les ministres extraordinaires de la Sainte Communion prennent part à la procession d'entrée, mais pas nécessairement à la procession de sortie ; par exemple, lorsque les ministres extraordinaires sont chargés de porter la communion aux malades immédiatement après la Messe. La pratique varie considérablement, mais, dans un seul cas, il a été prévu que les ministres extraordinaires pourraient éventuellement se retirer avec le prêtre. Normalement, ils partent en silence une fois, la prière après la communion est conclue.

Ce n'est pas le même cas pour le thuriféraire* et naviculaire**. Le document IGMR n° 276 énumère les moments où l'on utilise l'encens et n'inclut pas la procession de sortie. L'encensoir et la navette ne sont donc pas utilisés pour la procession de sortie. Dans la plupart des messes solennelles, à la fin de la prière eucharistique, le thuriféraire et les porteurs de flambeaux se rendent à un endroit approprié à l'extérieur du sanctuaire. Les flambeaux sont éteints et l'encensoir rangé. Dans certains cas, un sacristain retire les charbons de l'encensoir afin d'éviter qu'ils ne se consomment dans l'encensoir lui-même, ce qui pourrait le rendre difficile à nettoyer. Après avoir laissé les flambeaux et l'encensoir, les acolytes retournent à leur place. Cela signifie qu'à la fin de la messe, bien qu'ils fassent partie de la procession de sortie, ils prennent une position différente et ne dirigent plus la procession.

Ce point est admirablement décrit par l'évêque Peter J. Elliott dans son manuel « Ceremonies of the Modern Roman Rite ». Au numéro 412, il déclare : « Après la bénédiction, le diacre (ou le diacre de la Parole) renvoie l'assemblée. Face au peuple, il chante le renvoi les mains jointes, en utilisant l'une des options proposées. Après que l'assemblée a répondu, le célébrant et le(s) diacre(s) se rendent à l'autel. Ils le vénèrent et se rendent devant l'autel, où s'aligne la procession finale. Le cérémoniaire ou un servant peut apporter le livre des Évangiles au diacre (ou au diacre de la Parole) pour qu'il le porte dans la procession. Au signal du Maître de cérémonie, ceux qui ne portent rien s'inclinent profondément devant l'autel ou font une gémflexion si le tabernacle est dans le sanctuaire. La procession repart dans le même ordre qu'elle est entrée, sauf que le thuriféraire (et le naviculaire) sans l'encensoir (et la navette) suit le porte-croix et les porteurs de cierges.

Pendant la procession, un hymne final peut être chanté ou de la musique peut être jouée, selon l'occasion ou la coutume locale ».

L'auteur apporte d'autres précisions dans une note de bas de page : « Les auteurs approuvés étaient divisés sur la question de savoir si un thuriféraire qui ne porte pas l'encensoir doit conduire la procession. Sur ce point mineur, il semble logique que, ayant cessé de fonctionner, le thuriféraire rejoigne les autres servants derrière la croix ». Il y a une légère inexactitude dans le texte ci-dessus dans la mesure où le livre des Évangiles n'est pas porté dans la procession de sortie à la fin de la messe (voir Introduction au Livre des Évangiles, n° 22). Par conséquent, si le diacre de la Parole a porté le livre des Évangiles dans la procession d'entrée, il prend maintenant sa place habituelle aux côtés du célébrant qui préside. En conclusion, les porteurs de croix et de cierges conduisent habituellement la procession de sortie à la fin de la messe. Les ministres suivent généralement le même ordre que dans la procession d'entrée, à quelques exceptions près.

* Ministre servant, clerc ou laïque, qui porte l'encens et l'encensoir dans la liturgie romaine.

** Le naviculaire (du latin *navicula*, « petit bateau, carène de navire »), appelé aussi porte-navette, est le servant d'autel qui porte la navette, petit récipient en forme de bateau qui contient les grains d'encens.

Depuis l'hôpital, le Pape modifie la loi de la Cité du Vatican II, élargit les pouvoirs du nouveau gouverneur et nomme deux « vice-gouverneurs »

Le pontife romain a accordé à Sœur Raffaella Petrini le pouvoir de disposer et de conférer, en temps opportun, aux secrétaires généraux des compétences spécifiques ou des tâches particulières.

À partir du 1^{er} mars, le « gouverneur » du plus petit pays du monde sera une femme : Sœur Raffaella Petrini. Petrini exercera ses fonctions jusqu'au dernier jour de février 2025 en tant que « vice-gouverneur », mais avant la fin de ses fonctions en tant que tel, le Pape a voulu modifier deux règlements : la loi fondamentale de la Cité du Vatican, qui date du 13 mai 2023, et la loi n. CCLXXIV sur le gouvernement de l'État de la Cité du Vatican, datée du 25 novembre 2018. Cette modification permet à une femme d'occuper le poste de gouverneur (la loi réservait ce poste à un cardinal) et nomme deux « vice-gouverneurs » (la loi précédente n'en prévoyait qu'un seul).

Les deux nouveaux vice-gouverneurs ont été annoncés mardi 25 février. Il s'agit de Monseigneur Emilio Nappa, jusqu'à présent secrétaire adjoint du Dicastère pour l'évangélisation, dans la section pour la première évangélisation et les nouvelles Églises particulières, et président des Œuvres Pontificales Missionnaires, et de M. Giuseppe Puglisi-Alibrandi, jusqu'à présent vice-secrétaire général du Gouvernement de l'État de la Cité du Vatican.

Cela signifie qu'à la tête du gouvernement de la Cité du Vatican il y a maintenant une femme et, comme subordonnés immédiats, un ecclésiastique et un laïc. En même temps, le souverain pontife a donné à Sœur Raffaella Petrini le pouvoir de fournir et de conférer, en temps voulu, des compétences spécifiques ou des tâches particulières aux secrétaires généraux susmentionnés.

Rédaction Cité du Vatican